

N° 107855-2022/1-ACTS/DAJI

Date du : 8 août 2022

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

PJ : un projet d'arrêté.

Références :

- arrêté n° 2720-2022/ARR/DAJI du 1^{er} août 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;
- mail du vendredi 5 août 2022 de la direction du Développement Durable des Territoires (DDDT).

1. Conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie (INSPÉ – article 18-3)

Suite à une erreur matérielle, l'article relatif à l'INSPÉ, créé par l'arrêté du 1^{er} août 2022 référencé ci-dessus, est renuméroté 18-4.

2. Commission d'agrément relative à la gestion des déchets (TITRE VII – Secteur de l'Environnement – Article 19)

Remplacement du représentant de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) :

Compte tenu du changement de présidence en cours d'année à la CMA, la direction du Développement Durable des Territoires souhaite apporter des modifications sur les filières des huiles usagées (HU), des véhicules hors d'usage (VHU), des accumulateurs usagés au plomb (AUP), des pneumatiques usagés (PU), des piles et accumulateurs usagés (PAU), et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). M. Daniel VIRAMOUTOUSSAMY est remplacé par Mme Elisabeth RIVIERE.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.